



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 4 mai 2011
Avis n° 2011-4**

Avis sur le projet de parc éolien EOLE Génération à Cheppes -La -Prairie (51)

Vu la demande d'avis d'expert formulée par la DREAL Champagne -Ardenne concernant le projet de parc éolien porté par Eole génération GDF Suez sur la commune de CHEPPES LA PRAIRIE (51),

Vu les éléments du dossier transmis à l'expert délégué par la DREAL Champagne-Ardenne en date du 25 mars 2011,

Avis :

Ce projet comporte 5 éoliennes formant une ligne perpendiculaire au flux migratoire principal. Celui-ci est d'une emprise de 1300 mètres environ, sans compter de zone tampon à ses extrémités. Il est éloigné des parcs construits ou accordés au nord et au sud de plus de 2 kilomètres.

L'enjeu "avifaune migratrice" est considéré comme fort par l'auteur de l'étude avifaune, notamment de par les espèces présentes et leurs effectifs.

Le pétitionnaire a pris en compte les secteurs de haltes migratoires et les principaux couloirs de déplacements observés sur site dans son implantation finale.

Dans ce type de projet, ce sont les échanges entre le pétitionnaire et l'expert naturaliste qui permettent de construire une implantation la plus respectueuse des enjeux rencontrés. La conclusion en fin d'expertise traite de l'ensemble de la zone d'étude, mais sans définir un nombre acceptable ou non d'implantations possibles.

Les observations de terrain ne semblent pas avoir mis en évidence de motif majeur d'opposition à ce projet, dont la situation respecte les recommandations présentées par la LPO Champagne-Ardenne au CSRPN en date du 09 février 2011.

Fait à Châlons-en-Champagne, le

30 MAI 2011

Le président du CSRPN

Daniel YON

